

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 AVRIL 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le QUINZE AVRIL à 20H à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du NEUF AVRIL 2021, sous la présidence de Monsieur le maire, Daniel DOMPOINT.

Etaients présents : Daniel **DOMPOINT**, Mickaël **BOUCHARD**, Marc **DESIGAUD**, Fabien **PICHON**, Sandrine **REY**, Nadine **VIOLLAND**, Michel **PUYMARTIN**, Paul **LECOMTE**, Gilles **HALLER**, Yann **DADBROWSKI**

Absents excusés : Sandrine **CHATELARD** pouvoir à Marc **DESIGAUD**, Thibault **PIOT** pouvoir à Yann **DADBROWSKI**, Carmen **PIOT** pouvoir à Mickaël **BOUCHARD**, Juliette **REYNAUD** pouvoir à Mickaël **BOUCHARD**, Sébastien **SHAFF** pouvoir à Sandrine **REY**

Secrétaire de séance : Sandrine **REY**

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

DEMANDE D'AIDE A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES DANS LE CADRE DES ARRETS DE CARS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

RESOLUTION :

Après délibération, le Conseil Municipal avec 8 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions :

- **ACCEPTTE** la pose d'un abri voyageurs à l'arrêt « PLACE JEAN MOULIN »
- **AUTORISE** le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNÉE 2021

Monsieur le Maire explique qu'il convient de voter les taux des impôts locaux, et informe de la suppression progressive, puis totale de la taxe d'habitation en 2023.

Cette suppression est compensée dès 2021 par l'attribution de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la commune.

Informe qu'il faut se prononcer sur le taux des deux autres taxes restantes, soit la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

Après avoir écouté le maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2021, et laisse les taux d'imposition comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 16.20% + taxe départementale : 13.97% = 30.17%
- Taxe foncière (non bâti) : 55.95%

RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 2017-06-008 du 22 juin 2017, il avait été décidé l'abandon des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), et que l'organisation des temps scolaires étaient sur une semaine de 4 jours.

Par courrier du 08 mars 2021, l'Académie de LYON informe les Communes que celles qui avaient obtenue une dérogation pour l'organisation des temps scolaires sur 4 jours depuis la rentrée 2017 devraient la renouveler et constituer un nouveau dossier.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la dérogation pour une organisation des temps scolaires sur 4 jours à compter de la rentrée 2021.

Horaires d'ouverture de l'école primaire Maurice BAQUET :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 voix contre,

- **EMET** un avis favorable pour poursuivre comme depuis l'année scolaire 2017 l'organisation des temps scolaires sur une semaine de 4 jours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) le renouvellement de la dérogation pour une organisation des temps scolaires sur 4 jours

REVISION DES TARIFS DES GARAGES COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations n° 2018-06-002 du 21 juin 2018 et 2021-02-003 du 18 février 2021, relatives aux locations des garages communaux.

Il rappelle le tarif des locations des garages comme suit :

1. Garages ECOLE : rue Jules FERRY

- Un garage sur la gauche mesurant 5 mètres par 3,20 mètres (16 m²) au prix de 50 € par mois depuis le 01 juillet 2018, payable au trimestre soit la somme de 150 €
- Un garage sur la droite mesurant 10 mètres par 3,20 mètres (32 m²) au prix de 70 € par mois depuis le 01 juillet 2018, payable au trimestre soit la somme de 210 €

2. Garages COMMUNAL : rue Jules FERRY

- Pour les voitures à 40 € par mois par véhicule payable au trimestre soit 120 €
- Pour les motos à 22 € par mois par moto payable au trimestre soit 66 €

3. Garages EGLISE : Mr SORNIN à 38,29 € par an

Après avoir écouté le maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **DE MAINTENIR** le tarif actuel,
- **DE PROCEDER** à l'encaissement des loyers trimestriellement à terme à échoir,
- **DE MANDATER** Mr le maire pour établir les contrats de location

REVISION TARIF LOCATION DE DEUX APPARTEMENTS situés SUR LA COMMUNE DE BEAUREGARD - 114 RUE JULES FERRY

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-06-003 relatif à la location des appartements situés au 114 rue Jules Ferry à Beauregard.

L'appartement « R1 » est d'une superficie 71.28 m². La montée d'escalier intérieure ainsi que le palier seront à la charge du locataire. Ce point sera à stipuler dans le bail. L'appartement « R2 » est d'une superficie de 69.55 m².

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs de ces deux appartements et de fixer le montant du dépôt de garantie. La révision des loyers est régie par l'[article 17 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée](#). Le loyer sera révisé chaque année à la date d'anniversaire du contrat de location suivant le dernier indice du coût de la construction paru.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré l'unanimité, décide :

- **DE NE PAS AUGMENTER** le tarif de l'appartement R1 qui est à 692€ (six cent quatre-vingt-douze euros),
- **DE NE PAS AUGMENTER** le tarif de l'appartement R2 à 610€ (six cent-dix euros),
- **DE PROCEDER** à l'encaissement des loyers à terme à échoir,
- **DE FIXER** le montant du dépôt de garantie à 1 mois d'avance (encaissement au compte 165 – Dépôts et cautionnements reçus),
- **DE REVISER** le loyer chaque année à la date d'anniversaire du contrat de location,
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour établir les actes de baux à usage d'habitation

REVISION ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DU CENTRE AERE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19/09/2014 qui accorde une subvention de 5 € par jour et par enfant pour une durée maximale de 30 jours aux enfants qui fréquentent un centre de vacances et de loisirs.

Le maire rappelle que cette subvention est accordée :

- Aux parents domiciliés sur Beauregard
- L'aide est attribuée uniquement pour la fréquentation d'un centre pendant les vacances scolaires
- Elle est octroyée jusqu'à l'âge de 15 ans
- La somme correspondante à la participation communale sera mandatée aux centres de vacances et de loisirs concernés sur présentation d'un justificatif de présence de l'enfant, d'une facture et de l'accord de la mairie délivré aux parents avant le séjour de l'enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ALLOUE** une subvention de 5 € par jour et par enfant sur une durée maximale de 30 jours renouvelable par année scolaire.

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE D'ACTIVITES A L'ASSOCIATION MATIAOLI

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 novembre 2016 qui met à disposition la salle d'activités à l'association MATIAOLI pour une dispense de cours de Tai Chi à raison d'une fois par semaine le mardi de 9 heures à 12 heures.

Le maire propose à son conseil municipal d'augmenter le tarif de location inchangé depuis le début du contrat (2016).

Il propose un montant de 100 € au lieu de 90 € par mois, payable par d'avance et par trimestre à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une utilisation de la salle d'activités, un fois par semaine, le mardi de 9 heures à 12 heures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 100 € la location par mois, payable d'avance et par trimestre, à compter du 1^{er} juillet 2021, pour une utilisation de la salle d'activités à raison d'une fois par semaine, le mardi de 9 heures à 12 heures.
- **PRECISE** que la commune se réserve le droit d'annuler un cours par raison d'occupation de la salle d'activités, sans modification du coût de location mensuel.
- **MANDATE** Mr le maire pour la signature du contrat de location de la salle d'activités.

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLE POLYVALENTE A L'ASSOCIATION ARES BOXING

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2017-01-004 du 19 janvier 2017 qui met à disposition la salle polyvalente à l'association ARES BOXING pour une dispense de cours de boxe deux fois par semaine le mardi de 10 heures à 11 heures et le mercredi de 19 heures à 21 heures.

Le maire propose à son conseil municipal d'augmenter le tarif de location inchangé depuis le début du contrat (2016).

Il propose un montant de 130 € au lieu de 90 € par mois, payable par d'avance et par trimestre à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une utilisation de la salle polyvalente, deux fois par semaine, le mardi de 10 heures à 11 heures et le mercredi de 19 heures à 21 heures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 130 € la location par mois, payable d'avance et par trimestre, à compter du 1^{er} juillet 2021, pour une utilisation de la salle polyvalente à raison deux fois par semaine, le mardi de 10 heures à 11 heures et le mercredi de 19 heures à 21 heures.
- **PRECISE** que la commune se réserve le droit d'annuler un cours par raison d'occupation de la salle polyvalente, sans modification du coût de location mensuel.
- **MANDATE** Mr le maire pour la signature du contrat de location de la salle polyvalente.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES TRAVAUX DU TENNIS CLUB

Monsieur le Maire expose la demande du Président du Tennis club pour une participation financière à la réfection du terrain de tennis. Le maire rappelle la délibération n° 2017-01-006 du 30 mars 2017 faisant référence à la convention signée pour quinze ans jusqu'en 2032 avec le bailleur « Domaine de Malivert ». Il rappelle qu'au vu du budget de l'année 2021 restreint, les finances ne permettent pas ces travaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **DE S'OPPOSER** à la demande du Président du tennis club pour la participation financière pour la réfection du terrain de tennis.

AUTORISATION DU DROIT DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AD 24 DU CADASTRE POUR ACCESSIBILITE AU LOTISSEMENT « LES TERRASSES DU SILIA »

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal d'accorder le droit de passage et de tréfonds sur la parcelle AD 24 du cadastre pour une surface de 718 m², au lotisseur « OPTIMUM LOTISSEMENT » pour la réalisation du lotissement « LES TERRASSES DU SILIA ». Les aménagements réalisés sur la parcelle seront entretenus par les colotis qui en auront la jouissance (trottoir, chaussée, bassin, rétention, réseaux...etc). Il informe également que les frais de géomètre et de notaire pour la rédaction de la servitude sont à la charge du lotisseur OPTIMUM LOTISSEMENT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'ACCORDER** le droit de passage et de tréfonds sur la parcelle AD 24 du cadastre pour une surface de 718 m² pour la réalisation du lotissement par la société OPTIMUM LOTISSEMENT. Les frais de géomètre et du notaire sont à la charge du lotisseur.
- **DE MANDATER** Mr le maire pour la signature auprès des prestataires.

FRAIS DE NETTOYAGE POUR LA LOCATION DES SALLES D'ACTIVITES ET POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-02-004 sur la location des salles d'activités et polyvalente et souhaite inclure le prix du nettoyage des locaux dans le prix des locations.

Le maire précise que les associations communales bénéficient de la gratuité des salles une fois par an, sauf pour les frais de nettoyage qui s'élèvent à 100 € pour la salle d'activités et à 170 € pour la salle polyvalente.

Il propose comme suit :

SALLE D'ACTIVITES :

- **Résident de Beauregard**
 - Du lundi au vendredi à 80 € location + 100 € nettoyage soit 180 €
 - Du samedi au dimanche à 150 € location + 100 € nettoyage soit 250 €
- **Résident Extérieur**
 - Du lundi au vendredi à 160 € location + 100 € nettoyage soit 260 €
 - Du samedi au dimanche à 300 € location + 100 € nettoyage soit 400 €
- **La caution de dégradations reste inchangée à 500 €**

SALLE POLYVALENTE :

- **Résident de Beauregard**
 - Du lundi au vendredi à 200 € location + 170 € nettoyage soit 370 €
 - Du samedi au dimanche à 600 € location + 170 € nettoyage soit 770 €
- **Résident Extérieur**
 - Du lundi au vendredi à 500 € location + 170 € nettoyage soit 670 €
 - Du samedi au dimanche à 1 000 € location + 1 000 € nettoyage soit 1 170 €
- **La caution de dégradations reste inchangée à 1 000 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 8 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions décide :

- **D'ACCEPTER** d'inclure les frais de nettoyage pour chaque location des salles d'activités et polyvalente comme cité ci-dessus
- **D'APPLIQUER** le nouveau tarif au 1^{er} mai 2021 y compris pour les associations
- **DE MANDATER** Mr le maire pour la signature des contrats de location des salles d'activités et polyvalente.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr CUER, économiste est venu présenter le projet de la « Maison Guillemard » en face de la mairie. Il a présenté plusieurs projets budgétisés notamment :
 - Pour de la vente ou de la location,
 - L'agencement des appartements

- Révision des conditions générales de location pour les salles d'activités et polyvalente : ce sera étudié et validé pour le prochain conseil municipal
- Le plan d'alignement sera remis au prochain conseil, l'étude est cours, attente de plus de précisions.
- Mr le maire propose de modifier la date du conseil municipal au 4^{ème} jeudi du mois, l'ensemble du conseil a accepté à l'unanimité.
 - Prochaines dates : 27 mai 2021 / 24 juin 2021